



Formation

Déployer les formations "Echafaudages" R408 et/ou R457 de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels / INRS

Dans le cadre de l'habilitation Echafaudages, cette journée d'information doit obligatoirement être suivie par les futurs formateurs

Public concerné

Formateurs, rattachés à un organisme de formation ou à une entreprise souhaitant rentrer dans le dispositif d'habilitation Assurance-Maladie Risques professionnels "Échafaudages"

Prérequis

Afin d'être reconnu formateur Échafaudages R408 et/ou R457, le formateur devra répondre à un ensemble de pré-requis (voir document de référence : www.inrs.fr).

L'activité de formateur reconnu Échafaudages R408 et/ou R457 ne peut s'exercer que sous la responsabilité d'un organisme de formation ou d'une entreprise habilité(e) par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS. L'habilitation de l'organisme de formation ou de l'entreprise est obligatoire pour la mise en œuvre de formations Échafaudages R408 et/ou R457.

Objectifs de la formation

Objectif de formation : détenir les éléments permettant le déploiement des formations "Échafaudage" de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS conformément aux documents de référence et cahiers des charges.

Objectifs pédagogiques :

Être capable d'apprécier l'importance de la présence de la prévention des risques professionnels dans les phases théoriques et pratiques de la formation.

Contenu de la formation

- Contexte institutionnel
- Origines et contexte de l'habilitation échafaudage:
 - > Recommandations R408-R457
 - > Echafaudages MDS et Marquage NF
 - > Conventionnement et AFS
- L'habilitation des organismes de formation et des entreprises :
 - > La démultiplication (engagements réciproques),
 - > Le cahier des charges,
- Habilitation échafaudage :
 - > Partenaire,
 - > Champs d'application
 - > Spécificités
 - > Référentiels de compétences et d'évaluation
 - > Point sur la compétence prévention
- Habilitation des OF et Entreprises :
 - > Reconnaissance des formateurs-Test SFECE
 - > Documents administratifs et technico-pédagogiques
 - > Qualification de la plate-forme pédagogique
- Mise en œuvre du dispositif d'habilitation.

Nombre de stagiaires : 15 stagiaires maximum.

Méthodes pédagogiques utilisées



Formation

Déployer les formations "Echafaudages" R408 et/ou R457 de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels / INRS

Dans le cadre de l'habilitation Echafaudages, cette journée d'information doit obligatoirement être suivie par les futurs formateurs

Exposés, échanges.

Durée

1 jour soit 7 heures

Validation

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de présence, leur permettant de se présenter au test d'évaluation des acquis « Formateur Echafaudages R408 et/ou R457 de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels / INRS ».